

**LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE**

**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

*L'an deux mille vingt le mardi dix-sept novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 10 novembre 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique à la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, salle Gérard Vandembroucke, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Hélène CUEILLE, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Franck DAMAY, Mme Sylvie BILLAT, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absent excusé représenté par un suppléant :**

M. Claude BRUNAUD est représenté par Mme Nadège SENAMAUD

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN  
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à M. Gilles BEGOUT

**L'ORDRE DU JOUR EST**

**Modalités relatives à la procédure de prescription de la modification simplifiée n°3 du  
PLU de la commune du Palais sur Vienne – Modification de l'Orienta-  
tion  
d'Aménagement et de Programmation n°8 – Le Chatenet Bis**

**N° 17.13**

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 30 juillet 2020, le Maire de la commune du Palais sur Vienne, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune. Il présente en effet un intérêt pour la commune de procéder à la modification simplifiée n°3 du PLU communal en application des articles L 153-45 et L 153-46 du Code de l'urbanisme.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20201117-DL2020229H1

Pour rappel, le PLU du Palais sur Vienne a été approuvé le 18 février 2020.

La présente procédure correspond à la modification simplifiée n°3 du PLU. Elle vise à modifier une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Le Châtenet Bis.

### Contexte

L'OAP n°8, dite Le Châtenet Bis, a précisé dans son schéma d'aménagement un principe d'entrée-sortie de la zone concernée. Or, il s'avère que cet élément est bloquant dans le cadre de l'urbanisation de cette parcelle. Afin de laisser une certaine flexibilité au futur aménageur, cet élément doit être supprimé. Des précisions en matière d'accès apparaîtront dans les objectifs d'aménagement.

Ces éléments seront clairement explicités dans la note de présentation du dossier de modification simplifiée qui sera annexée à la délibération de cette procédure.

### Procédure

La procédure de modification simplifiée du PLU, issue des dispositions des articles L 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroule de la manière suivante :

- rédaction du projet de modification simplifiée et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer et prescrire les modalités relatives à la procédure,
- notification du dossier aux Personnes Publiques Associées (PPA),
- précision des modalités de mise à disposition du public par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, affichage en mairie et au siège de Limoges Métropole et insertion sur le site internet de la commune et de Limoges Métropole de l'avis au public informant des dates de mise à disposition au moins 8 jours avant,
- mise à disposition du public (1 mois) ainsi que des avis des PPA avec un registre,
- bilan de la mise à disposition et délibération motivée d'approbation,
- transmission au Préfet de la Haute-Vienne et mesures de publicité.

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification simplifiée n°3 du PLU selon les modalités prévues aux articles L 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme et les modalités de mise à disposition du public en application de l'article L 153-47 du Code de l'urbanisme,

le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification simplifiée du PLU de la commune du Palais sur Vienne en application des dispositions de l'article L 153-37 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier PLU,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de Limoges Métropole les sommes nécessaires à la modification simplifiée du PLU,
- d'autoriser le Président de Limoges Métropole à engager les dépenses afférentes aux études et à la procédure réglementaire,
- d'autoriser le Président de Limoges Métropole à solliciter, en application de l'article L 132-10 du Code de l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et

- d'autoriser le Président à signer tout document pour le bon déroulement de ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président Limoges Métropole  
Communauté urbaine

Conformément au Code général des  
Collectivités Territoriales  
Formalités de publicité effectuées le  
jeudi 26 novembre 2020

REÇU EN PREFECTURE  
le 26/11/2020

Application agréée E-legalite.com

# Commune du PALAIS-SUR-VIENNE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



## **Modification simplifiée n°3 du PLU** **NOTICE DE PRESENTATION**

Novembre 2020

VU ET APPROUVE LE 17 NOVEMBRE 2020

REÇU EN PREFECTURE

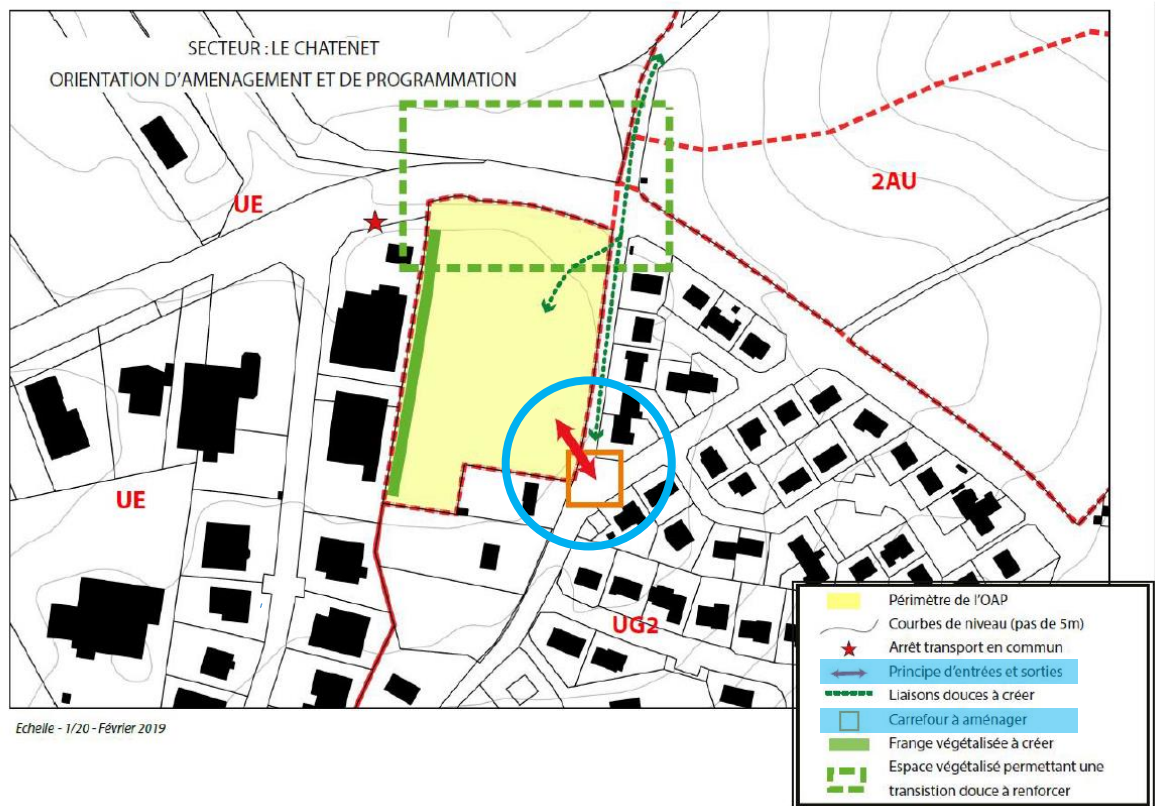
le 26/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20201117-DL2020229H1

OAP : éléments à supprimer (en bleu)

## OAP n°8 – LE CHATENET BIS



REÇU EN PREFECTURE

le 26/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20201117-DL2020229H1